



Communiqué de Presse

Projet de loi de bioéthique

Le 24 septembre 2019, le débat en séance publique sur le projet de loi de bioéthique s'est ouvert à l'Assemblée nationale. Ce projet engage définitivement notre société et les générations futures.

De nombreux points de ce projet m'inquiètent fortement :

L'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules nous interroge avec vigueur sur l'absence de père dans ce processus. Décréter dès l'origine de l'enfant que celui-ci n'aura pas de père est une décision grave que je ne peux pas partager. Comment penser que l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes n'ouvrira pas sur la gestation pour autrui (GPA) pour les couples d'hommes ? Nous entrerons encore davantage dans la marchandisation du corps humain.

De nombreuses questions se posent au sujet de la filiation. Le mode de filiation n'est plus basé sur la femme qui accouche mais sur la volonté des femmes concernées. Comment ne pouvons-nous pas entrevoir un grand danger ? La mère ne serait plus exclusivement celle qui accouche mais également celle qui reconnaît l'enfant avant sa naissance ! Je ne peux que m'interroger également sur la gratuité du don de gamètes devant une pénurie prévisible. Notre éthique est basée sur la gratuité des produits du corps humain (dons d'organes, dons du sang...). Enfreindre ce fondement ouvre la voie à une commercialisation où la loi du marché l'emporte sur toute considération éthique.

La question de l'anonymat des donneurs est aussi soulevée : dans le cadre de la PMA légale ou de la GPA pratiquée à l'étranger de nombreuses personnes demandent à connaître leurs géniteurs. Comment alors préserver l'anonymat du don de gamètes ?

Dans de nombreux domaines de l'évolution de la planète Terre, il est fait appel au principe de précaution. Pourquoi dans le domaine de l'humain et de son origine, ce principe n'est nullement mis en exergue ? La procréation est l'acte le plus authentiquement humain d'un homme et d'une femme. Le projet de loi de bioéthique ne va-t-il pas instaurer la primauté de la science et de la technique au détriment de la dignité de l'être humain et de sa venue au monde ?

Le projet de bioéthique ne répond pas seulement aux souhaits de personnes désireuses d'avoir un enfant, quelques soient les modes de venue au monde, mais promet surtout une société où le désir, la technique et l'économique l'emportent sur le respect de la dignité de l'enfant.

Souhaitons que tous les parlementaires puissent mesurer avec raison les enjeux de société des lois de bioéthique. Il en va de la justice pour notre avenir.

Besançon le 27 septembre 2019

+ Jean-Luc BOUILLERET
Archevêque de Besançon

